



CHANGEMENT PORTE D'ENTREE

Par **TATIEANDY**, le **04/08/2016** à **16:06**

Bonjour,

Il y a toujours eu des difficultés pour faire des travaux notamment changement de la porte d'entrée dans notre immeuble. Cela a été enfin voté nous avons même réglé le remplacement en 2013. A ce jour Août 2016 cette porte n'a pas été remplacée. J'ai déménagé en 2015 donc malheureusement pour moi j'ai été obligé de payer.

Ma question :

Ai je le droit de demander le remboursement d'une partie de ces travaux ?

A savoir qu'il y a eu changement de syndic entre temps mais n'a t'il pas l'obligation d'exécuter les décisions prises lors de l'assemblée générale et surtout lorsque le paiement a été effectué ?

Je vous remercie d'avance.

Tatieandy

Par **springfield**, le **11/08/2016** à **22:10**

Bonsoir,

C'est au conseil syndical de veiller à ce que le Syndic procède à la mise en œuvre des résolutions votées en AG. Et le cas échéant (d'un CS dormant), pourquoi ne pas avoir poser la question en AG au gestionnaire du Syndic.

Par **TATIEANDY**, le **13/08/2016** à **15:37**

Bonjour,

Un grand merci pour votre réponse.

Je n'avais pas participé à l'AG et pensais que le nécessaire avait été fait.

Je vais demander au responsable du Conseil Syndical de se mettre en relation avec le Syndic. D'ailleurs je ne comprends pas que personne ne s'en soit occupé. J'ai appris que de nouveaux devis vont être proposés, donc moi je n'ai plus rien à voir, et je ne sais même pas si c'est bien légal.

J'ai essayé de joindre le Responsable du Syndic, il n'est jamais là quand je l'appelle et ne me rappelle pas non plus.